



**COMMUNE DE MONTRY**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 juin 2020**

L'an deux mil vingt le 22 juin à 20 H 00 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué par Madame le Maire Françoise SCHMIT en date du 18 mai 2020 s'est réuni à la salle Ponthieu.

\* \* \* \* \*

**Présents :** F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, B. BARLEMONT, N. REINTJES, P. JOUDRAIN, S. BETKA, N. BROCHOT, S. EURY, P. MULLER, A. SAINTOUL, N. DRIEUX, L. NEVEUX, S. DUJARDIN, L. CORNU, C. COLIN, O. DELASSUS, J. MARCHAND, R. COTTIGNIES, C. CASTELIN, G. COLIN, V. REINTJES, G. RAYMOND,

**Absents :** M. GERBET, E. LETANG

\* \* \* \* \*

Madame le Maire F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h03, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Madame le Maire nomme Monsieur B. BARLEMONT secrétaire de séance, et Monsieur P. GUERAND secrétaire adjoint, fonctions qu'ils ont acceptées.

\* \* \* \* \*

**1) Vote des taux des taxes locales**

**S. LEVIS :** Je vous propose de porter le taux de la taxe foncière (bâti) à 29.23% soit deux points supplémentaires par rapport à celui de 2019. Les raisons de cette augmentation sont : le versement de la taxe d'habitation qui reste basée sur les montants de 2017, et cela même si nos concitoyens peuvent s'apercevoir d'une augmentation de cet impôt, les dotations de l'Etat qui seront à la baisse du fait que nous soyons une commune de plus de 3500 habitants et considérée comme "commune riche". La recette qui en découlera sera de 58 400€ soit 36€ par an et par habitation.

**La délibération adoptée à la majorité par :**

**19 voix pour**

**0 abstention,**

**6 voix contre L. ROUMILLA, S. BETKA, S. EURY, A. SAINTOUL, S. DUJARDIN, O. DELASSUS**

**2) Approbation du Compte Administratif 2019 : budget Ville**

Madame le Maire Françoise SCHMIT ne pouvant participer au vote de cette délibération quitte la salle, et Monsieur Gilbert COLIN prend la présidence en qualité de doyen de l'assemblée.

Le CA présente un excédent sur l'exercice de 443 488€.en fonctionnement et de 449 572€ en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité : 24 voix pour.**

### **3) Affectation du résultat 2019 : budget Ville**

Madame le Maire Françoise SCHMIT reprend la présidence de la séance.

**S. LEVIS:** L'affectation du résultat, uniquement de la section de fonctionnement, consiste à prendre le résultat du C.A. voté précédemment et de le répartir entre la section de fonctionnement et d'investissement. Le résultat de 2019 étant de 443 488 € cumulé à celui de 2018 qui était de 382 914€, je vous propose d'affecter 626 402€ à la section d'investissement et 200 000€ à la section de fonctionnement. Le résultat de l'investissement restant dans cette section.

***La délibération est adoptée à l'unanimité : 25 voix pour.***

### **4) Vote du Budget Primitif 2020 : Ville**

**S. LEVIS :** présente le budget équilibré pour un montant de 3 738 288€ en fonctionnement et pour un montant de 1 238 695€ en investissement.

Le budget de fonctionnement étant à 40% pour des frais incompressibles (assurances, énergie,...) et 60% de masse salariale (agents et élus).

Le budget d'investissement sera consacré à des travaux de voirie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité : 25 voix pour.***

### **5) Approbation du Compte Administratif 2019 : budget Eau**

Madame le Maire Françoise SCHMIT ne pouvant participer au vote de cette délibération quitte la salle, et Monsieur Gilbert COLIN prend la présidence en qualité de doyen de l'assemblée.

Le CA présente un excédent sur l'exercice de 31 800€.en exploitation et un déficit de 49 250€ en investissement.

**E. MAILLARD :** Je vous précise que c'est la dernière année que nous votons l'approbation de ce Compte Administratif puisqu'il est repris par le syndicat SMAEP TMM.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 24 voix Pour.***

### **6) Approbation du Compte Administratif 2019 : budget Assainissement**

Madame le Maire Françoise SCHMIT ne pouvant participer au vote de cette délibération quitte la salle, et Monsieur Gilbert COLIN prend la présidence en qualité de doyen de l'assemblée.

Le CA présente un excédent sur l'exercice de 115 948€.en exploitation et un déficit de 38 683€ en investissement.

**E. MAILLARD :** Je vous précise que c'est la dernière année que nous votons l'approbation de ce Compte Administratif puisqu'il est repris par Val d'Europe Agglomération.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 24 voix Pour.***

### **7) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 : Orange.**

Madame le Maire Françoise SCHMIT reprend la présidence de la séance.

**E. MAILLARD** : Pour cette redevance, comme les deux suivantes pour ENEDIS (EDF), et GRDF, nous ne pouvons qu'approuver le montant car nous ne pouvons pas modifier le coût unitaire qui nous est imposé. Le montant pour ce fournisseur est de 1 164.79€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.*

**8) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 : ENEDIS.**

**E. MAILLARD** : Le montant pour ce fournisseur est de 634.49€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.*

**9) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 : GRDF.**

**E. MAILLARD** : Le montant pour ce fournisseur est de 850.44€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.*

**10) Attribution des subventions aux associations.**

**F. SCHMIT** : Je demanderais aux élus ayant partie prenante dans une ou plusieurs associations, de ne pas participer aux votes.

Madame L. NEVEUX et B. BARLEMONT font savoir qu'ils ne participeront pas au vote.

**E. MAILLARD** : Ce point fût l'objet d'un débat lors de la réunion du bureau municipal, et les montants ont été revus lors de la commission des associations, pour un montant total de 12 350€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec 23 voix Pour.*

**11) Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports.**

**F. SCHMIT** : Suite à la crise sanitaire que nous venons de traverser, je vous précise que pour l'année 2020/2021 le premier trimestre sera gratuit pour les renouvellements d'inscription.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.*

**12) Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires**

**L. ROUMILA** : Le prestataire ayant augmenté ses tarifs et les effets COVID-19, il est proposé de procéder à une augmentation de 3%. Il y a également le coût supplémentaire de salaires dû à des retards répétés de la part de parents pour venir chercher leur(s) enfant(s) ou à des absences non justifiées et qui privent d'autres parents d'obtenir des places. Un règlement sera mis en place indiquant les pénalités selon les cas de non-respect de celui-ci.

*La délibération est adoptée à la majorité avec :*

**23 voix Pour**

**0 abstention**

**2 contre : O. DELASSUS, C. CASTELIN**

**13) Création des commissions communales et élection des conseillers municipaux au sein de chaque commission**

**F. SCHMIT** : Je propose de procéder à un vote à main levée.

Proposition acceptée par l'ensemble des élus.

***La nomination des membres pour chaque commission a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**14) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**F. SCHMIT** : Madame le Maire propose sa liste des titulaires et des suppléants.

***La nomination des membres a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**15) Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

Cette commission se réunissait principalement pour l'Eau, qui a été transférée au SMAEP TMM, mais c'est une commission obligatoire, et donc des membres doivent y être élus.

**F. SCHMIT** : Je vous propose la même liste de titulaires et de suppléants que la commission de CAO, car le fonctionnement est identique, à cette différence que c'est un prestataire qui en aura la gestion complète.

***La nomination des membres a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**16) Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT) du Val d'Europe Agglomération**

**F. SCHMIT** : Madame le Maire propose sa liste des titulaires et des suppléants.

***La nomination des membres a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**17) Désignation d'un correspondant Défense**

**F. SCHMIT** : Madame le Maire propose Monsieur B. BARLEMONT.

***La nomination de Monsieur B. BARLEMONT a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**18) Convention de Groupement de commande relative à la réalisation de prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme**

**P. GUERAND** : Le Val d'Europe Agglomération a la compétence d'instruction sur les dossiers d'urbanisme, le Maire reste le décisionnaire. Il nous est proposé d'acquérir l'application OXALIS de la société OPERIS, afin de faciliter les échanges d'informations entre les communes et le VAE. Une commune ne pouvant accéder qu'à ses données. A ce jour seule la commune de Coupvray utilise cette application par l'intermédiaire du VAE. Les communes de Serris et St Germain-sur-Morin le possèdent également, mais elles l'ont acquis indépendamment. Il leur est proposé également d'adhérer à cette convention. A ce jour nous utilisons celui qui était proposé par le Pays Créçois, ce qu'il me semble tout à fait logique que nous ne pourrions conserver suite à notre retrait de cette intercommunalité. Il est donc logique d'accepter ce partenariat qui nous permet d'acheter ce produit à moindre coût : 3 300 € contre 20 000€ si nous devions le prendre seul. Le coût annuel de maintenance est de 300€.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.***

**19) Création d'un emploi permanent d'animateur**

**L. ROUMILA** : La création de ce poste est pour l'embauche de la future responsable du service "Vie scolaire".

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.***

**20) Fixation du nombre d'administrateur du CCAS et élection des représentants de la collectivité à ce Conseil d'Administration**

**F. SCHMIT** : Il a été convenu qu'une seule personne d'un même foyer peut participer à ce conseil d'administration.  
Madame le maire propose sa liste

***La nomination des membres a été obtenue à la majorité absolue avec 25 voix Pour.***

**21) Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'Urgence Sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020**

**P. GUERAND** : Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, qui suite à la loi 2020-290 du 23 mars 2020, permet aux collectivités locales de créer une prime pour les agents qui soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public, et qui ont été amenés à être davantage exposés aux risques de condamnation par le COVID-19. Le montant maximum autorisé est de 1 000€.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 25 voix Pour.***

Madame le Maire clôture la séance à 20h59.

Le secrétaire,



B. BARLEMONT.